

Image not found or type unknown



En divorce je bloquer le droit de regroupement familiale a mon ex

Par **Aman1340**, le **04/10/2012 à 18:23**

Bonjour, rnVoilà je me suis marié en Algérie et j'ai ramené ma femme au bled et je veux entamer une procédure de divorce et comme elle n'a pas une carte de séjour elle a que le résipicer qui expire le 10/10/2012 quelque je dois faire pour bloquer d'ici la Provencher du regroupement familiale en sachant que je suis de nationalité française et une fille de 03 ans avec mon ex il son en se moment en Algérie et mon ex elle cherche a revenir en France avon l'expiration de resipicer et n'a pas de Visa retour que faire svp merci